

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2016

---

SIMPLIFICATION TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES - (N° 3921)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 104

présenté par  
M. Grandguillaume

à l'amendement n° 89 de M. Belot

-----

### ARTICLE 5

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« épreuves destinées »

les mots :

« examens destinés ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.